

La campagne 2016- 2017 a déjà commencé et on espère qu'elle fera vite oublier celle qui vient de se terminer. Bien qu'il soit plus sécuritaire de se préparer aux difficultés quand tout va bien, en pratique ce sont souvent les électro chocs qui font réfléchir. On le voit aux questions inhabituelles que posent les agriculteurs actuellement. Attention toutefois aux coups de volant trop brusques. Un paquebot ne se pilote pas comme un scooter des mers et si vous devez changer de cap il ne faut pas attendre pour tourner la barre, mais les décisions passées créent de l'inertie que ce soit sur le plan financier ou agronomique et tout n'est pas permis du jour au lendemain.

SEMENCE

Utiliser de la semence fermière en 2016 ?

D'un côté la tentation de « taper » dans le tas et de semer tel quel, de l'autre la crainte de semer des grains en mauvais état sanitaire. Nous avons déjà évoqué cette question avant la récolte car s'il est tout à fait possible de faire sa semence (tout en contribuant au progrès génétique avec la CVO), mais il y a des précautions à prendre avant la récolte (épuration, recherche d'épis charbonnés ou pire cariés ...).

En orge d'hiver

C'est assez facile car l'état sanitaire des grains est moins dégradé qu'en blé et on peut faire l'impasse d'une protection contre la carie. A peu près trié, il n'y a pas de risque. La question est ensuite celle de la protection contre les pucerons vecteurs de la JNO. Le potentiel de perte est de 20q en blé mais de 40 q en orge d'hiver, il ne faut donc pas se louer, surtout que les semis ne peuvent pas être décalés au-delà du 10-15 octobre. Sur semence nue, il faut donc attendre le 10 octobre pour limiter le risque pucerons, mais ne pas dépasser le 15 pour préserver le potentiel. Ensuite le suivi pucerons devra être rigoureux, c'est le moins que l'on puisse dire après cette campagne. Comme tous les ans nous vous recommanderons d'utiliser des plaques jaunes engluée pour fiabiliser le suivi et améliorer le confort.

En blé

Il y a plusieurs problématiques à raisonner. La carie est un risque avec une probabilité faible, mais une gravité forte. C'est comme le risque incendie, il y a peu de risque, mais on ne peut faire l'impasse de l'assurance au cas où. En blé nous ne conseillons donc jamais d'impasse carie sur la semence. Par contre en absence de contamination avérée sur la semence (dans ce cas on ne la sème pas !!) ou dans le sol (dans ce cas on évite le blé), les solutions les plus coûteuses à base de triazole ne sont pas utiles. Le Fludioxinil (Celest net à 0,2L/q) pour un coût de l'ordre de 7€/q est largement suffisant et très bon sur fonte de semis. L'association thirame + carboxine (Vitavax 200 FF à 0,3 L/q) est à peine moins cher, moins efficace sur carie par contre assez répulsive sur corbeaux. A ces solutions il faut ensuite rajouter un insecticide en fonction du risque : imidaclopride (Gaucho 350 0,2L/q) sur semis précoces (+ effet taupin), téflutrine (Attack 0,1 L/q) en situation à risque mouche (voir BSV) et/ou taupin.

Si vous visez un IFT semence de zéro (évolution des contrats MAE) :

En orge d'hiver ne traitez pas si vous avez bien vérifié que vous n'avez pas monté d'épis charbonnés dans la moissonneuse comme indiqué alors.

Par contre sur blé il faut au moins maintenir une protection carie minimum à base de sulfate de cuivre tribasique (Copseed 0,1 L/q zéro IFT) et bien sûr ne pas ajouter d'insecticide. Les solutions type vinaigre ou pseudomonas ne sont pas ridicules mais les efficacités sont plus irrégulières. A titre individuel, sur semence saines en parcelles saines, cela peut être envisageable, mais en terme de conseil même avec une probabilité faible, le risque est si grave que nous ne pouvons conseiller ces produits comme solutions de routine. De plus attention avec le pseudomonas qui nécessite des conditions de stockage compliquées pour ne pas tuer les germes.

Quid des lots fusariés

Le triage va éliminer les plus petits grains, et parmi eux souvent des fusariés. Ceux de taille normale ne sont pas forcément sains. En faisant un test de germination on peut dans ce cas observer des problèmes de taux de germination avec des grains qui pourrissent. Mais avec un traitement type Celest vous retrouverez normalement des valeurs satisfaisantes pour pouvoir semer votre lot ; c'est bien le but du traitement de semence ! Nous rappellerons prochainement notre méthode pour évaluer en une seule fois la quantité de semence à semer (en kilo) en fonction de sa qualité et votre objectif en grains par mètre carré.

INTERCULTURE

Les alternances pluie – chaleur sont favorables à la levée des adventices et à leur destruction mécanique, idéal pour faire des faux semis. Selon le travail du sol, l'humidité résiduelle, et l'état du stock de graines, on observe de belles levées de menus grains, vulpin, ou ray grass. Profiter de la canicule annoncée pour les détruire mécaniquement en attendant une nouvelle relevée après les prochaines pluies. Coté gaz oil, renouveler les interventions mais en restant superficiel.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 23 août 2016 (BSV N°29), par les conseillers Références Grandes Cultures de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : F.Dumoulin

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers grandes cultures de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : C. Chatain, A-C. Cordel, J.Dacquin, F. Dumoulin, H. Hémerlyck, B. Schmitt, F.Vigneron, S.Wieruszkeski, V. Yver. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site e-phy du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.